

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
2 mars 2007Français
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives et budgétaires**Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

Seizième session

Vienne, 23-27 avril 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

Renforcement du programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**Esquisse du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Directeur exécutif sur l'esquisse du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/12-E/CN.15/2007/15). À cette occasion, il s'est entretenu avec le Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de rang supérieur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) qui lui ont fourni des informations supplémentaires.

2. **Le Comité consultatif prend note de l'amélioration dans la présentation de l'esquisse. Il observe en particulier, que l'on a répondu à sa préoccupation liée à la nécessité de suivre attentivement l'évolution des besoins pour s'assurer que le montant des ressources demandées dans le budget soit réaliste (voir**

* E/CN.7/2007/1.

** E/CN.15/2007/1.



E/CN.7/2005/9, par. 8) en présentant le programme de travail, ainsi que le montant estimatif des dépenses s'y rapportant, par région.

3. Le Comité consultatif est conscient du fait que l'esquisse ne représente qu'une estimation préliminaire des recettes et des dépenses et que des données plus précises seront présentées dans le budget consolidé. Il se contentera donc dans le présent rapport de faire des observations générales et entend soumettre des commentaires détaillés lors de son examen du projet de budget consolidé. En outre, le Comité réserve pour l'heure sa position sur les ressources demandées par l'ONUDC au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2008-2009, mentionnées aux paragraphes 20 et 21 du rapport du Directeur exécutif, car il les commentera lorsqu'il examinera le projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009.

4. L'esquisse du budget pour l'exercice biennal 2008-2009 se chiffre à 325 863 000 dollars, ce qui représente une hausse de 42,8 millions de dollars (15 %) par rapport au budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007 (283 048 000 dollars). Le total comprend les estimations de contributions volontaires à hauteur de 212 323 000 dollars pour le programme contre la drogue et de 76 837 000 dollars pour le programme contre le crime, ainsi que le financement proposé au titre du budget ordinaire, qui s'élève à 36 703 000 dollars. Ces chiffres représentent une hausse de 15, de 19 et de 10 % respectivement par rapport au budget révisé pour 2006-2007.

5. Comme il est indiqué au paragraphe 6 du rapport du Directeur exécutif, en 2008-2009, on prévoit que le programme de travail augmentera de 41,4 millions de dollars (18 %) par rapport à 2006-2007 pour passer de 230 à 271,4 millions de dollars. Cette croissance s'explique par le fait que les contributions volontaires à des fins spéciales (contributions réservées) continuent à augmenter fortement (voir aussi par. 8 à 11 ci-dessous). Les principaux changements prévus pour 2008-2009 sont décrits par région aux paragraphes 7 à 12 dudit rapport.

6. Dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2006-2007, le Comité consultatif a souligné la nécessité de contrôler le ratio entre les ressources du programme et les ressources d'appui pour faire en sorte que les dépenses d'appui n'augmentent pas au détriment des dépenses afférentes aux programmes. (voir E/CN.7/2005/9, par. 5). **Le Comité se félicite de l'amélioration de ce ratio qui, comme il est indiqué au paragraphe 15 du rapport du Directeur exécutif, est passé de 75/25 en 2004-2005 à 81/19 attendu en 2006-2007, ainsi que du ratio de 83/17 prévu pour 2008-2009. Le Comité encourage l'ONUDC à poursuivre ses efforts dans ce sens.**

7. Comme il est indiqué au paragraphe 13 du rapport du Directeur exécutif, on prévoit que les dépenses au titre de l'appui aux programmes augmenteront de 1,3 million de dollars (3 %) en 2008-2009 par rapport à 2006-2007, passant de 53,1 à 54,4 millions de dollars. Bien que le gel de postes vacants, l'imposition de restrictions sur les voyages, et l'imputation des dépenses d'appui qui se rapportaient directement à des projets à ces derniers et non au budget de l'appui aux programmes aient permis de faire des économies en 2006-2007, ces dernières ont été dans une large mesure absorbées par des hausses de salaires et des pertes de change. Comme l'indique le paragraphe 14 dudit rapport, en 2006-2007, le budget d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle

international des drogues (PNUCID) a subi une coupe de 3 millions de dollars (7 %), passant de 42,5 à 39,5 millions de dollars. Des économies supplémentaires de 1 à 2 millions de dollars sont prévues en 2007, notamment grâce à une rationalisation des bureaux extérieurs et au gel de postes vacants supplémentaires. Le budget d'appui aux programmes pour 2006-2007 du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a également été révisé à la baisse de 1 million de dollars (10 %) pour s'établir à 9,1 millions de dollars, contre 10,2 précédemment. **Si le Comité consultatif se félicite des mesures prises pour réaliser des économies et augmenter les réserves de fonctionnement, il attire l'attention sur le fait que les mesures telles que les restrictions sur les voyages et le gel de postes vacants risquent, à long terme, d'avoir une incidence sur l'exécution des programmes. Ainsi, il demande que des informations détaillées sur le taux de vacance de postes à l'ONUDC et les profils des postes gelés lui soient fournies lors de son examen du budget ordinaire.**

8. **Le Comité consultatif note avec préoccupation qu'il est encore à craindre que les recettes à des fins générales du Fonds du PNUCID ne baissent de 5,7 millions de dollars (17 %), pour s'établir à 27,8 millions de dollars en 2006-2007, contre 33,5 millions en 2004-2005.** Suite à une demande qu'il avait formulée, le Comité a été informé que ces recettes étaient en baisse depuis des années, tant en valeur absolue qu'au niveau des contributions réservées (voir figure). Les contributions à des fins générales s'élevaient en moyenne à 21 millions de dollars entre 1992 et 1998, contre 16 millions de dollars entre 1999 et 2005. Elles sont tombées à 14,4 millions en 2006 et sont estimées à 12,8 millions pour 2007. En revanche, les recettes réservées à des fins spéciales ont augmenté, passant d'une moyenne annuelle de 43 millions de dollars pour la période 1992-1998 à 58 millions pour 1999-2005. En 2006, ces recettes se sont établies à 73,7 millions de dollars et devraient atteindre 77,8 millions en 2007.

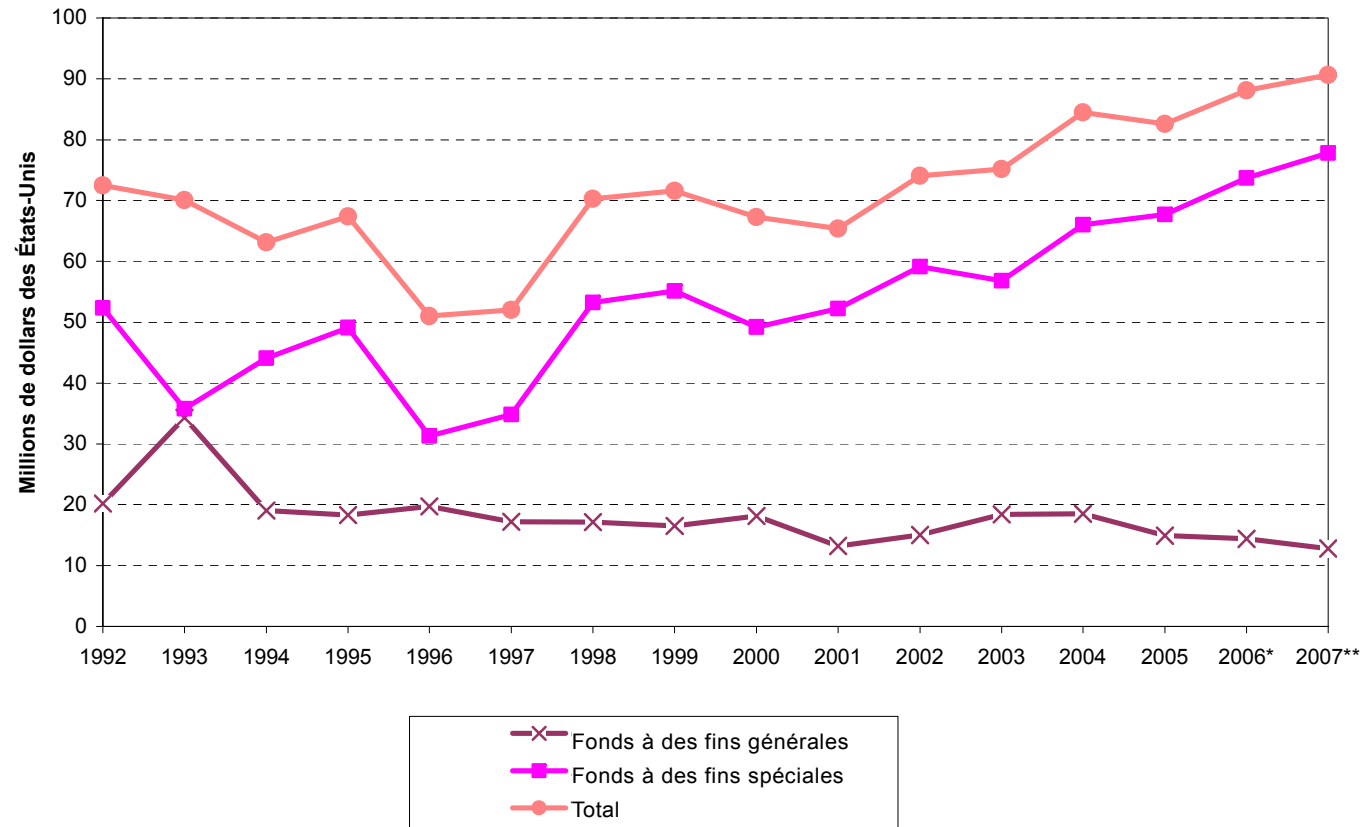
9. Le Comité consultatif a été informé que 12 millions de dollars prélevés sur les fonds à des fins générales du Fonds du PNUCID seraient consacrés à l'appui aux programmes, le remboursement des dépenses d'appui aux programmes au titre des projets ne représentant que 5,7 millions de dollars (32 %) des besoins annuels qui s'élèvent à 18 millions de dollars, le solde (0,3 million de dollars) est couvert par des contributions réservées. Le Comité a aussi été informé que sur les 12 millions de dollars représentant les dépenses au titre des fonds à des fins générales en 2007, 8,7 millions seraient consacrés aux salaires des postes permanents dans le budget d'appui aux programmes, comme l'a approuvé la Commission des stupéfiants, et 1 million aux programmes de base qui n'attirent pas suffisamment de fonds réservés.

10. S'agissant du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, on prévoit que les recettes à des fins générales resteront autour de 3,8 millions de dollars en 2008-2009 et que les recettes à des fins spéciales diminueront de 11,5 millions de dollars (25 %) en 2006-2007 en raison de retards imprévus intervenus dans un important programme de lutte contre la corruption. En 2008-2009, les recettes à des fins spéciales devraient augmenter de 29,7 millions de dollars (86 %) pour atteindre 64,3 millions.

11. **Tout en se félicitant de l'augmentation prévue des recettes à des fins spéciales, le Comité prie instamment l'ONUDC de continuer à chercher de nouveaux moyens d'augmenter les recettes à des fins générales.**

12. Le Comité consultatif prie à nouveau l'ONUDC de lui fournir des informations sur la coordination efficace entre les programmes contre la drogue et contre le crime avec des exemples précis (voir E/CN.7/2005/9, par. 7) et recommande que ces informations soient communiquées dans le cadre du budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009.

Programme contre la drogue: contributions volontaires, 1992-2007
(Millions de dollars des États-Unis)



* Sous réserve de la finalisation des comptes.
** Estimations.